

Europe de la santé : la Commission présente sa feuille de route

Publié le 19 novembre 2020

L'Objectif de cette feuille de route est de répondre de manière plus coordonnée qu'au printemps à de futures crises sanitaires, même si la santé reste une prérogative des Etats. La Commission souhaite renforcer le centre européen de prévention et de contrôle et l'agence européenne des médicaments. Une nouvelle autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire pourrait voir le jour d'ici 2023.

Le projet d'une Europe de la santé présenté par la commissaire européenne à la Santé Stella Kyriakides vise à rendre possible une réponse commune et unie face aux risques épidémiques.

Les dispositifs proposés sont les suivants :

- amélioration de la communication et de la coopération entre les États membres : une nouvelle autorité, inspirée par la BADRA américaine (qui coordonne les efforts de recherche biomédicale), sera créée ;
- création d'une réserve stratégique en matériel médical pour pouvoir aider les États en fonction de leurs besoins ;
- création d'une Union Européenne de la santé, disposant des moyens légaux pour déclarer un état d'urgence sanitaire ;
- renforcement du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) habilité à évaluer la résistance des systèmes nationaux de santé.

Cet ensemble de mesures devra être approuvé par les gouvernements des Etats membres et les députés européens pour entrer en vigueur.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)